

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

La réunion a débuté le 23 juin 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MATHIS William.

Membres présents :

Monsieur BOUSIGUES Fabien
Madame CHOSEROT Magali
Monsieur FREMINET Eric
Monsieur GANAYE Julian
Madame JACQUOT Christine
Madame KICINSKI Catherine
Monsieur LALEVEE Christophe
Madame MAILLARBAUX Patricia
Madame MARCHAL Lucette
Monsieur MATHIS William
Monsieur PETIT Bruno
Monsieur SCHULZ Didier
Madame VAGNIER Laurence

Membres absents représentés :

Madame RIBERA Olivia Pouvoir donné à M LALEVEE Christophe

Membres absents :

Monsieur COLNAT Gérard
Monsieur DIAS FERRAZ Fernando
Monsieur GENTIS Adrien
Madame RICHARD Anne-Marie

Secrétaire de séance : Madame MARCHAL Lucette

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DELIB20250301 - Approbation du procès-verbal du 01/04/2025
DELIB20250302 - Approbation de Convention de mise à disposition de parcelle communale et actualisation des prix
DELIB20250303 - Approbation de Convention pour occupation de terrain en forêt communale - Concession de captage de source, passage de canalisation et actualisation des prix
DELIB20250304 - Décision Modificative n°1 - Budget Général
DELIB20250305 - Avenant au marché de travaux de la Façade Mairie
DELIB20250306 - Tarifs cantine et garderie
DELIB20250307 - SPL - XDEMAT - Approbation sur la répartition du capital social
DELIB20250308 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Aménagement de Bourg rue des Jumeaux
DELIB20250309 - Participation de la commune aux frais de transport scolaire
- Questions diverses

| |
|-------------------------------------------------------------------|
| DELIB20250301 - Approbation du procès-verbal du 01/04/2025 |
|-------------------------------------------------------------------|

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix (sans remarque).

14 voix pour

DELIB20250302 - Approbation de Convention de mise à disposition de parcelle communale et actualisation des prix

Il est proposé de louer les parcelles libres d'occupation, et de formaliser cette location par la signature d'un bail rural. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve la convention d'occupation de parcelle communale et actualisation des prix.

14 voix pour

DELIB20250303 - Approbation de Convention pour occupation de terrain en forêt communale - Concession de captage de source, passage de canalisation et actualisation des prix

Les conventions pour occupation de terrain en forêt communale demandent un renouvellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, excepté un membre du Conseil qui ne prend pas part à la délibération autorise Monsieur le Maire à renouveler les conventions de concession aux tarifs suivants :

- Concession de captage de source et passage de canalisation 90.00 €,
- Concession de passage de canalisation 40.00 €,
- Concession de passage sur route forestière 23 € et 67 €.

13 voix pour

1 non-participant

DELIB20250304 - Décision Modificative n°1 - Budget Général

L'opération 494 Extérieur Mairie Salle des fêtes doit être abondée afin de finaliser la réalisation des travaux,

Après avoir entendu les explications techniques nécessitant l'adaptation financière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de procéder au transfert des crédits ci-dessous :

Crédit à ouvrir :

- L'opération 494
Extérieur Mairie Salle des fêtes + 70 000.00 €

Crédit à réduire :

- L'opération 428
Aménagements accès Zone Artisanale des Envers Côtes - 70 000.00 €

14 voix pour

DELIB20250305 - Avenant au marché de travaux de la Façade Mairie

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des ajouts et des suppressions pour les travaux se sont avérés nécessaires sur le lot 2, lot 3, lot 4 et lot 5 afin de garantir la bonne réalisation des travaux.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter les avenants au marché comme suit :

- **Lot n°02 - Isolation Peinture**

Avenant n° 1

Taux de TVA : 20 % - Moins-value

Montant HT : - 4 047.00 €

Avenant n° 2

Taux de TVA : 20 % - Moins-value

Montant HT : - 355.00 €

- **Lot n°3 - Zinguerie et Bardage**

Avenant n° 1

Taux de TVA : 20 % - Plus-value

Montant HT : 10 711.80 €

Avenant n° 2

Taux de TVA : 20 %- Plus-value

Montant HT : 7 697.38 €

- **Lot n°4 - Serrurerie**

Avenant n° 1

Taux de TVA : 20 %- Plus-value

Montant HT : 1 512.00 €

- **Lot n°5 - Electricité**

Avenant n° 1

Taux de TVA : 20 %- Plus-value

Montant HT : 594.00 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à l'unanimité des voix, à signer les devis ainsi que les avenants correspondants.

14 voix pour

DELIB20250306 - Tarifs cantine et garderie

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'augmentation des frais de repas, des charges du personnel et des charges de fonctionnement (électricité, gaz, alimentation, fournitures pour les activités) et du coût des mesures de réglementation de la loi EGAlim.

Afin de pallier l'augmentation des charges nouvelles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la révision du tarif de la cantine et de la garderie à compter du 1er septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, vote des tarifs de cantine et de garderie à compter du 1^{er} septembre 2025 à savoir :

- 6.20 € le repas
- 0.60 € la demi-heure de garderie
- 1.20 € l'heure de garderie

14 voix pour

DELIB20250307 - SPL - XDEMAT - Approbation sur la répartition du capital social

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social,
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenant par 3 382 actionnaires ;

Le Conseil municipal, après examen, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la répartition du capital social.

14 voix pour

DELIB20250308 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Aménagement de Bourg rue des Jumeaux

Le service d'instruction demande une délibération conforme et précisant le plan de financement.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 247 790.00 €

DETR : 76 197.00 €

Autofinancement communal : 171 593.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 1^{er} semestre de l'année 2025.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Procès-verbal du 23 juin 2025

1. Dossier de base

- 1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- 1.7. Relevé d'identité bancaire original
- 1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires

2.1 Le plan de situation, le plan cadastral., le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix :

- arrêter le projet d'Aménagement Bourg rue des Jumeaux
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

14 voix pour

DELIB20250309 - Participation de la commune aux frais de transport scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à l'intégralité des frais de transport à la charge des familles à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 en leur versant une subvention d'un montant égal au prix de cette vignette de transport soit 94€.

14 voix pour

Questions diverses

- Etablissement de la liste du jury d'assises

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame MARCHAL Lucette
Secrétaire de séance



Monsieur MATHIS William
Le Maire

